Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet bâtiment pressoir et cuverie sur la commune principale de l'AIOT 4 Rue du Pigeonnier 10340 Avirey-Lingey.

La référence de votre dossier est A-3-W4MWA5AHR et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 11/12/2023 à 10h40 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : La D(R)EAL ou la DRIEAT

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Mandataire

N° SIRET 41193062100015

Organisme: EARL CHRISTIAN MARIN ET FILS

Fonction: GERANT

Personne physique

Anonymisation des données : Oui

N° SIRET **41193062100015**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : bâtiment pressoir et cuverie

Description des activités :

Elaboration de vin de champagne. Pressurage de 6 à 9 hectares. Vinification de 450 HL Tirage et dégorgement de 450 hl. Stockage de bouteilles dans un bâtiment de 1000 M3 non régulé en température et contenant moins de 500 tonnes de matières combustibles.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Une installation classée relevant du régime de déclaration : NON

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : NON

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse 4 Rue du Pigeonnier 10340 Avirey-Lingey

X:797282

Y: 6770368

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? OUI

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
		Préparation,	Capacité de		
2251	2251-2	conditionnement de production 1000		D	
		vins	hL/an		

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? OUI

Origine et la nature des matières épandues :

eau de lavage du matériel et des installations

Decese New explaitent		Numéro
Pacage	Nom exploitant	
010009545	EARL CHRISTIAN MARIN ET FILS	11

Surface totale du plan d'épandage (en ha) 39

Q: Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) 5

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) 5

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) 0

B1: Dont produite sur l'installation (en kg N) 5

B2: Dont provenant d'un tiers (en kg N) 0

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) 1

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

sous produit vinicole envoyé en distillerie. Bidon de produits œnologique et leurs emballages collecte ADIVALOR. Autres emballages déposé à la déchetterie

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? NON

Disposition en cas de sinistre

Précisez : Extincteurs, réseau incendie

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Extincteurs

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? NON

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : NON

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)